
ICANN79 | Forum de la communauté – Discussion d’At-Large sur les politiques
Samedi 2 mars 2024 – 4h15 à 5h30 SJU

MICHELLE DESMYTER : Cette séance va commencer. S'il vous plaît, lancez l'enregistrement. Bonjour à tous. Bienvenue à cette discussion de politique d'At-Large. Je suis Michelle Desmyter, je vais gérer cette session. Cette séance va être enregistrée et elle va dépendre des normes de conduite de l'ICANN. Pendant cette séance, les questions et les réponses seront lues à voix haute si elles sont soumises dans le chat. Si vous souhaitez prendre la parole, vous pouvez lever la main sur Zoom. Lorsque vous serez appelé, les participants à distance pourront allumer leurs micros. Ceux qui sont sur place pourront prendre un micro et parler. Nous avons un service d'interprétation en anglais, français, espagnol. Donnez votre nom avant de prendre la parole et dites dans quelle langue vous allez parler. Parlez à une vitesse raisonnable lorsque vous prenez la parole. Et je vais maintenant donner la parole à Olivier Crépin-Leblond et à Hadia Elminiawi.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Olivier, président du CPWG et Groupe de travail d'élaboration de politique. Bonjour, je suis en Angleterre, à Londres. Je serai ravi d'être à Porto Rico. Je sais que c'est fantastique là bas. Je vous souhaite un bon samedi. Nous avons commencé un petit peu en retard. Aujourd'hui,

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

nous allons donner la parole à Justine Chew et Cheryl Langdon-Orr qui vont nous parler du guide et du programme de soutien aux candidatures ou aux candidats. Il s'agit d'une version préliminaire. Vous pouvez le télécharger à travers notre ordre du jour. Vous avez le lien qui va vous mener vers ce manuel. Bien, donc je vais maintenant donner la parole à Hadia Elminiawi, notre coprésidente du CPWG, et ensuite je donnerai la parole à Justine et à Cheryl Langdon-Orr.

HADIA ELMINIAWI :

Merci beaucoup, Olivier. Hadia au micro. Eh bien, bienvenue à tous pour cette séance. Je vais d'abord donner la parole à Cheryl Langdon-Orr et à Justine Chew qui vont faire une présentation sur ce guide du programme de soutien au candidat. Donc, il est destiné aux régions mal desservies, aux communautés indigènes, aux organisations à but non lucratif pour la prochaine série de nouveaux gTLD. Cheryl Langdon-Orr et Justine, vous avez la parole.

JUSTINE CHEW :

Merci Olivier, merci Hadia. Justine Chew au micro. Donc je suis là en tant que représentante de l'ALAC pour l'équipe de mise en œuvre des procédures ultérieures et la révision de cette mise en œuvre.

Donc, aujourd'hui, nous allons parler de cette version préliminaire du guide de candidature qui a été présenté aux commentaires publics et nous allons faire un travail de sensibilisation pour obtenir des commentaires concernant le manuel tel qu'il est actuellement. Je vais faire une présentation et j'espère que nous aurons ensuite une conversation.

Je vais profiter de cette occasion pour vous dire que, au sein de l’APRALO, nous avons organisé un projet pilote dont je suis très fière. Mon équipe a organisé une petite équipe pour faire un travail de soutien pour cette séance. Je ne sais pas si vous tous avez eu la possibilité de lire cette version préliminaire du manuel, donc nous allons vous le présenter. Ensuite, nous aurons l’opinion de la petite équipe qui a fait ce travail. Michelle, prochaines diapositives.

Donc cette petite équipe, à savoir Cheryl, moi-même et certains de nos membres réguliers et nouveaux membres que je vais vous présenter, qui essaient de participer davantage au travail de la région d’APRALO. Donc on a Cherie Lagakali, Mabda Fajrilla Sididiq, Phyo Thiri, Samik Kharel et Faheem Soomro, et quatre d’entre eux sont aujourd’hui en ligne. Ils n’ont pas pu venir à Porto Rico. Ils participent donc à distance et ils vont prendre la parole pour faire quelques commentaires par la suite. Prochaine diapositive

Alors un peu de contexte pour vous rafraîchir la mémoire et vous expliquer ce qu’on veut faire. Et aujourd’hui, ici, vous savez que le programme de soutien à la candidature a eu lieu lors de la dernière série. En 2012, il a été présenté. Il s’agissait d’une initiative qui était liée au programme de domaine de premier niveau génériques et nouveaux TLD. Donc. Donc l’objectif était d’encourager la compétition et d’améliorer l’utilisation ou d’augmenter l’utilisation du DNS. L’objectif était de fournir un soutien financier et non financier pour les organisations qui étaient éligibles et de manière que cela devait être démontré. Et donc ce soutien financier et non financier, et à savoir une réduction des frais, et sinon une assistance bénévole de services de

différents types qui ne devaient pas payer, donc de frais de candidature dans ces cas-là. Alors, il y a eu beaucoup de problèmes dans le cadre de ce programme et lors de la dernière série, de gros problèmes que nous essayons de régler maintenant pour la prochaine série et que vous voyez sur l'écran.

Donc, ces problèmes étaient des problèmes qui ont surgi pendant la série préalable. Je vais vous parler de quatre de ces problèmes que je pense, vous connaissez rapidement. Il y a eu un manque de connaissance de ce programme qui a donné lieu à seulement trois candidats et qui ont pu être donc sélectionnés et qui étaient élus et qui ont été sélectionnés. Ensuite, il y avait des barrières qui étaient très... Beaucoup de difficultés pour pouvoir entrer dans ce programme. En ce qui concerne le soutien financier, on a mis davantage l'accent sur la réduction des frais. Il y a eu des fournisseurs de services volontaires qui offraient ce service gratuitement, mais il n'y avait pas vraiment de relation entre les candidats et les fournisseurs de services et, par conséquent, cela n'a pas été mis en œuvre. Et donc, nous essayons de résoudre toutes ces difficultés.

Au niveau du contexte de ce programme pour la prochaine série, j'ai fait ce petit camembert pour vous présenter les différentes composantes pour faire avancer ce programme. Il y a des composantes que nous devons analyser aujourd'hui. Nous allons seulement en analyser quelques-unes. Vous voyez ici qu'il y a un plan de communication qui doit être présenté lorsque le guide sera terminé. Donc, il faut faire une certaine promotion pour que les gens connaissent ce programme et puissent se présenter pour obtenir ce soutien. Il y a aussi le plan de

financement, à savoir d'où vient l'argent pour organiser ces aides de différents types et ces éléments financiers qui sont offerts comme aides.

Ensuite, il y a le panel de révision de ces candidatures et du soutien à ces candidatures. Cela sera fait par des professionnels et l'ICANN essaie d'engager des professionnels de fournisseur de services professionnels pour organiser ce panel, pour être membre de ce panel, pour analyser les candidatures, pour savoir qui peut être accepté et qui ne peut pas l'être. Donc il y a un appel à propositions qui a été présenté. Nous n'avons pas encore de réponse pour savoir si on a déjà sélectionné ces fournisseurs.

Aujourd'hui, nous allons nous concentrer sur la partie qui est en bleu, à savoir le guide de candidature et question préliminaire. Nous allons voir la structure du programme, les critères d'éligibilité. Ce guide n'est pas encore complet et parce qu'il y a encore des points sur lesquels on travaille à l'extérieur de l'IRT. Donc, il y a des recommandations. Par exemple, la recommandation 17.2. Concernant les recommandations supplémentaires de la GNSO, il y a aussi le soutien aux candidats, ce soutien qu'ils doivent recevoir, qui est en train de faire l'objet d'une révision et avec la mise en œuvre de la recommandation de la GNSO dont vous entendrez parler. Et puis il y a aussi un point qui a été incorporé dans les discussions. Il s'agit des recommandations venant du processus d'orientation de la GNSO sur le soutien aux candidats. Prochaine diapositive.

Alors rentrons dans le vif du sujet. En termes de défis liés à la série précédente, il y a certaines mises à jour concernant le programme tel

qu'il sera lors de la prochaine série. Et voilà. Ce sont certains des points que nous avons pu analyser dans le cadre du manuel.

Lors de la dernière série, les candidatures des ASP faisaient l'objet de candidatures pour une chaîne. Maintenant, dans la prochaine série, ce sera séparé. L'objectif étant d'avoir un processus de candidature différent pour le soutien aux candidats et c'est ce soutien aux candidats. Dans ce cadre, les candidatures vont se centrer sur l'organisation du candidat. On ne va pas demander aux candidats de nommer la chaîne. Il ne va pas y avoir de données confidentielles qui vont être, qui vont entrer en jeu ici. Et s'ils sont éligibles en tant qu'entité parce qu'ils ont besoin de fonds ou autre, ils vont être et ils vont avoir lieu, ils vont avoir droit à ce soutien. Les informations qu'ils ont fournies vont donner lieu à une réduction de frais. Et lorsque la chaîne est la principale fenêtre pour la candidature de cette chaîne sera ouverte, ils auront droit aux réductions, etc.

Donc l'idée ici est de séparer les deux programmes de façon à ce qu'une fois qu'on sait que l'on qualifie pour la première partie du programme, on a droit à ces services. Comment les obtenir? Comment continuer sa candidature pour avoir la chaîne? Comment mettre en place ces différents aspects du processus de candidature? Donc ça, c'est la partie dont nous avons parlé qui donc va donner lieu à deux programmes séparés, les chaînes de programmes de nouveaux gTLD et les programmes d'ASP.

Donc, en séparant les deux, on va ouvrir la fenêtre de candidatures pour les ASP pour douze mois et jusqu'à 2025. On sait que la principale

fenêtre va durer jusqu'au mois d'avril 2026. Comme ça, vous voyez un peu le calendrier.

L'ICANN org nous propose que toutes les candidatures qui entrent une fois qu'on ouvre la fenêtre pour le soutien aux candidats, on essaie de traiter chaque candidature entre douze et seize semaines en fonction de l'état et des demandes. Mais notre objectif, c'est ce délai de 12 à 16 semaines de période d'évaluation de la demande.

Alors, si quelqu'un présente sa candidature trop tard et n'a pas reçu de réponse en temps voulu, ce n'est pas quelque chose qui pourrait arriver, mais on ne sait jamais. Donc l'ICANN doit garantir que si ces personnes veulent se porter candidat pour une chaîne et s'ils ont payé à ce moment-là, s'ils ont droit à une aide, ils vont recevoir un remboursement en fonction des aides auxquelles ils ont droit. Bien sûr, ils vont recevoir un remboursement de ce qu'ils ont payé.

Donc le statut du ASP ne concerne pas. Et la chaîne ne mentionne pas la chaîne dans cette demande de candidature de l'ASP. Ce qui est intéressant ici, qui mérite quelques commentaires ici, c'est que si on a un candidat qui peut donc recevoir cette ASP, il va devoir faire un dépôt pour la candidature de la chaîne, sachant qu'il qualifie pour l'AFP. Il y a un prérequis de l'ICANN org pour confirmer l'éligibilité pour recevoir ces fonds lorsque l'on se porte candidat pour une chaîne.

Alors j'ai parlé de la partie des fournisseurs. Je ne vais pas répéter cela. Dans la dernière série, dans la série de 2012, il y avait des politiques qui indiquaient que si vous vous présentiez pour l'ASP et si vous ne pouviez pas être choisi, si vous n'étiez pas éligible, vous ne pouviez plus vous

présenter dans la prochaine série. On a modifié cela. Si on se présente, si on fait une demande pour l'ASP mais qu'on n'y a pas droit, on peut présenter sa candidature en payant pour ailleurs.

Changement de demande. Maintenant, les candidats peuvent changer leur dossier, mais ça dépend de la profondeur et l'importance du changement. Ce n'est plus un système de points, c'est vraiment par dossier. Et dernier point. Donc les évaluations, c'est vraiment réussir ou non. Avant, il était possible de faire appel d'une décision prise sur un dossier et maintenant nous croyons que ce mécanisme de contestation devrait se limiter à un appel. Vous pouvez faire appel une fois et si cet appel échoue, et bien ça s'arrête là. Prochaine page.

Comme je l'ai dit, la version provisoire qui est ouverte aux commentaires publics est incomplète, vous l'aurez vu. Elle est d'ailleurs assortie de certaines couleurs. C'est ce qu'on appelle un code couleur. Vous l'avez à l'écran ici, s'il y a une dépendance qui n'est pas résolue, ça c'est en jaune.

Cela étant dit, les parties disponibles du guide sont toujours ouvertes aux commentaires et je pense qu'il faut y faire quelque chose. Il y a toutes ces choses qu'on a essayé d'inclure ici, mais ce n'est pas la peine non plus de se perdre dans les détails. Passons maintenant aux questions de commentaires publics. Je vais faire une petite pause et vous demander si vous avez des questions sur ce que j'ai présenté déjà. Avant de vraiment entrer dans les détails techniques. D'accord, très bien.

-
- EDUARDO DIAZ : Eduardo Diaz au micro. Si la personne se rétracte finalement, est-ce que le dépôt est perdu ou comment ça se passe?
- JUSTINE CHEW : Bien. Cette caution, en fait, c'est vraiment juste si vous êtes choisi ou si vous êtes qualifié. Et d'ailleurs, je ne sais pas si on en a parlé. On pourrait d'ailleurs se renseigner là-dessus.
- JONATHAN ZUCK : Jonathan Zuck au micro. Oui, on va parler des délais de la caution. Ces questions-là, est-ce qu'elles sont polémiques? Est-ce qu'on va prendre position ou est-ce que ce sera vraiment comme un cheveu sur la soupe quand on en parlera?
- JUSTINE CHEW : Justine au micro. Oui, la question des 90 jours, nous allons en parler. Tout à fait.
- JONATHAN ZUCK : Jonathan Zuck. Oui, tout à fait. On peut en parler si quelqu'un soulève la question. Oui.
- SEBASTIEN BACHOLLET : Sébastien. Oui, ma question. Sébastien au micro. Est-ce que ça se limite à un candidat?

JUSTINE CHEW :

Eh bien, si vous êtes qualifié en tant que candidat de soutien, c'est toujours lié au candidat et que vous arrivez à la série principale, c'est vraiment par chaîne, donc ça se limite à une chaîne. Si vous voulez envoyer deux demandes pour deux chaînes, cela ne peut s'appliquer qu'à une seule demande.

Ok. Très bien. Passons maintenant aux questions en tant que tel. J'aimerais faire les premières d'abord. Concentrons-nous sur la section cinq. Vraiment, c'est là qu'il y a la moelle. Passons la prochaine page.

Très bien. Pour ce qui est de l'introduction, on va se permettre de suggérer quelques petites choses parce qu'on est vraiment au cœur de la tempête, donc on est bien placés. Et entre autres, j'ai choisi une petite équipe parce qu'il y a des choses qu'on ne voit pas parfois. Donc, j'espère que vous pourrez combler ces lacunes. Mais pour ce qui ne fait jamais polémique, par exemple, la présentation, les objectifs, et bien ça c'est assez classique. Donc on peut accélérer, il n'y a pas trop de commentaires.

CHERYL LANGDON-ORR :

Oui, je tiens à le dire, il faut ouvrir le micro. Pour ce qui est de la Chambre des parties contractantes. Ce document. Oui, ici la rédaction. C'est très positif. C'est un processus de rédaction extrêmement poussé, peut-être le plus poussé de toute ma carrière à l'ICANN. Donc, il n'y a pas de détail qui nous inquiète passablement. Bien entendu, votre minutie est bienvenue. Mais il ne faut pas non plus exagérer. Très souvent, on est là pour savoir comment vous vous sentez. Parce que d'un autre côté, nous sommes satisfaits.

JIM PRENDERGAST : Jim, mon micro. Juste pour noter et ça, ça n'a pas été élaboré par l'équipe. Il y a vraiment une petite équipe qui s'en est occupée. Et d'ailleurs, je tiens à dire que le personnel de l'ICANN qui a participé a été incroyable. Ce n'est pas juste l'équipe chargée de l'élaboration de la recommandation qui s'en est occupée.

JUSTINE CHEW : Oui, comme Cheryl et Jim ont dit, et bien à titre personnel, ce travail avec la sous-équipe chargée de l'élaboration des recommandations, c'était vraiment remarquable comme travail. C'est très bien. Est-ce qu'on peut dire qu'on peut changer de page parce que c'est assez rébarbatif? Il n'y a pas besoin de se perdre là-dedans. Prochaines pages.

CHERYL LANGDON-ORR : Oui, de toute façon, les gens vont dire oui.

JUSTINE CHEW : Oui, écoutez, les commentaires publics sont structurés d'une façon bien particulière. La section 1 illustre les recommandations des procédures ultérieures avec les erreurs potentielles, etc.

Le type de soutien que nous envisageons est sous forme financière et non financière. On a tout d'abord le programme de formation aux candidatures. Ça, c'est très demandé, ça, ça fait partie de la discussion 17.2. Aussi, on travaille depuis très longtemps pour que le 17.2 se concrétise.

Ensuite, l'accès à des fournisseurs de services bénévoles à titre gratuit qui sont indépendants de l'organisation ICANN. Donc l'ICANN va faire office d'intermédiaire ici pour faire connaître ce genre de service. L'ICANN a déjà lancé un appel pour que les fournisseurs de services s'identifient, se présentent et se proposent comme fournisseur de services à titre gratuit.

Il y aura aussi des ressources et de l'information pour les candidats éventuels pour qu'ils comprennent le programme des nouveaux noms de domaine génériques et ce que ça veut dire que de travailler dans la communauté multipartite de l'ICANN et comment les gTLD fonctionnent. Ensuite, on a l'accès aux conseillers en candidatures. Ça, c'est intéressant parce qu'on n'a pas beaucoup d'information sur le rôle que ce conseiller va jouer. Donc je ne veux pas trop m'aventurer. Il y a peut-être Cheryl qui veut dire quelque chose là-dessus. Oui, ça va faire l'objet d'un de nos suivis. Vous voyez, il y a un code couleur, donc c'est en cours.

Maintenant, pour ce qui est du rabais. Même lors de la phase de conception opérationnelle. Et bien je peux vous garantir que 80 % maximum de rabais de frais de dossier. D'ailleurs, juste faire la demande de soutien de l'ASP, ce n'est pas payant. On ne sait toujours pas combien de candidats nous allons avoir, ni le montant du financement. Nous faisons du mieux que nous pouvons avec les informations que nous avons. Mais comme j'ai dit, l'ICANN est prête à concéder une réduction de 85 %. C'est soumis à certaines réserves, évidemment. Et on s'est mis d'accord sur une fourchette de 50 à 85 %, 52 minimum. Et ça, ce n'est pas une politique d'ailleurs.

Ensuite, ce qui est important, c'est le crédit d'appel d'offres. Si on a une demande ou une candidature pour la chaîne et qui aboutit à une enchère, eh bien on peut avoir un crédit par exemple. Donc, si le crédit, s'il demande 1 \$, eh bien, ce dollar pourrait devenir une fois telle chose, telle chose. L'ICANN n'a pas encore décidé de ce que sera ce facteur.

Et le dernier? Et on me le demande beaucoup. C'est ce qu'on appelle le rabais pour les candidats qui se sont présentés et qui ont réussi à obtenir leur chaîne. Les chaînes ont été déléguées dans la racine, ils ont commencé leur activité d'opérateur. Ensuite, il y a certaines conditions. Quand vous commencez vos opérations, vous pouvez déclencher des frais pour des frais annuels. Ça fait deux composantes. On appelle ça des frais annuels. Et ce soutien particulier vise à annuler ou réduire ces frais selon le stade d'avancement du dossier de l'opérateur. Prochaine page, s'il vous plaît.

Très bien. Section 2.2. Comment le prochain programme de soutien sera fait? Et bien ce sera en deux phases d'évaluation et cinq catégories d'évaluation. Donc la phase un, c'est ce qu'on appelle la diligence due, donc la rigueur, la conformité juridique. On vérifie que les dossiers sont complets, les nouveaux critères de programme gTLD, tout ça, c'est éliminatoire, même pour la chaîne. Ce n'est pas juste pour l'ASP. La demande pour la chaîne elle-même aussi, ça peut être éliminatoire. Et bien entendu, il faut valider cette première phase, cette évaluation de la phase un pour passer à la phase deux. À la phase deux, c'est ce qui concentre nos efforts, c'est la diligence voulue en responsabilité publique. On tient compte ici de la stabilité financière, des besoins financiers de l'entité éligible. Donc il y a cinq catégories, cinq critères

dans cette ronde, sept cette série. Et bien entendu, il faut valider la phase un et la phase deux pour avancer.

CHERYL LANGDON-ORR : Est-ce qu'on a des questions? Mais ce qu'il faut savoir ici, dans cette phase un et phase deux, c'est que si vous réussissez dans votre programme de soutien au candidat, vous savez que vous n'allez pas échouer aux étapes de diligence voulue, de besoins financiers, etc. Donc c'est quand même un très bon filtre. Quand on passe le premier, on sait que le reste a quand même de très bonnes chances de réussir aussi.

JUSTINE CHEW : Très bien. Avançons.

TIJANI BEN JEMAA : Tijani au micro. Oui, pour ce qui est de la réduction minimale des frais. Pour 2012, cette réduction s'élevait à 75 % cette fois-ci si nous commençons à 50 %. Je ne pense pas qu'on devrait aller en deçà de ce qu'on avait en 2012.

CHERYL LANGDON-ORR : Cheryl au micro. Oui, nous y reviendrons tout à l'heure. Tout à l'heure, vous le verrez, on va changer la présentation à l'écran et c'est relié à d'autres activités aussi. Tout sera plus clair.

SEBASTIEN BACHOLLET : Merci. Sébastien au micro. On passe d'abord à la phase un. Phase un... Si j'ai bien compris, j'ai mis ma demande, mon nom. Ça veut dire qu'il y a une partie de mon travail qui aurait pu être fait quand j'ai demandé ma chaîne. Comment est-ce que je peux naviguer dans ce processus pour savoir à l'avance comment je vais arriver à la prochaine phase?

Je peux essayer en français aussi, mais il y a des gens très imaginatifs qui peuvent essayer de se croire plus malin que les autres. Moi, je suis une organisation. Je suis arrivé à la phase un, je sais déjà que je vais réussir à la phase. Cette information est utile. Elle sera utile quand je vais demander, quand je vais faire une demande de chaîne.

JUSTINE CHEW : Justine au micro Oui, votre candidature, elle est unique. Vous ne pouvez pas en faire deux, une et puis ensuite une autre. Non, c'est complet. C'est un seul bloc. Donc l'information que vous envoyez tiendra compte des besoins financiers, etc. Et la vérification de la complétude entre guillemets, c'est pour vérifier si votre organisation est bonne ou pas. Donc ça s'inscrit dans la pratique de l'ICANN qui veut savoir avec qui ils ont affaire, s'ils veulent vraiment entrer en lien contractuel avec eux.

SEBASTIEN BACHOLLET : Ma question, c'est si vous traversez la phase un, vous connaissez le résultat de la phase un avant d'aller à la phase deux.

JUSTINE CHEW : Justine au micro pour l'évaluation.

SEBASTIEN BACHOLLET : Imaginons que j'arrive à la phase deux. Mais je ne vais pas à la phase deux parce que je suis une organisation [LC]. Quand je vais faire une candidature de chaîne. Comment est-ce que je vais passer cette première phase?

CHERYL LANGDON-ORR : Cheryl au micro. Oui, j'ai enfin compris.

SEBASTIEN BACHOLLET : Oui, j'ai enfin réussi à m'exprimer. Merci.

CHERYL LANGDON-ORR : Cheryl Langdon-Orr. Et la réponse est oui. Je crois qu'à ce moment-là, on peut expliquer que comme chaque candidat qui se présente et qui fait une demande pour une chaîne va passer par une diligence raisonnable et il va être sûr qu'il ne pourra pas ne pas être accepté dans son ensemble, dans sa candidature pour une demande de chaîne à ce point-là. Et quel est le bénéfice en termes d'avantages pour tout autre candidat? Je ne sais pas. Je ne vois pas de problème. Peut-être que Jim veut prendre la parole, si lui, il considère qu'il y en a. Justine? Bon, la réponse est apparemment pour nous, il n'y a pas de problème. Voilà.

SEBASTIEN BACHOLLET : Sébastien au micro. Je dirais que vous nous demandez de vous dire où il y a des progrès, des problèmes. Je vous dis où à mon avis, il peut y avoir un problème et on me répond : Ah non! Alors les personnes qui

organisent des enchères privées peuvent penser la même chose et trouver cela très bien et frauder.

CHERYL LANGDON-ORR : Cheryl Langdon-Orr. Oui, je crois qu'il faut aussi dire que si l'on a peur des fraudes. Et la dernière fois justement, cette peur a fait que notre programme de soutien aux candidats n'a pas marché est quelque chose qui nous préoccupe ou qui nous a préoccupé dans notre travail. C'est que nous ne voulons pas créer trop de barrières pour la participation de façon à ce qu'on puisse rentrer dans ce programme de soutien de façon à ce que ce soit un programme dans lequel on puisse se présenter comme candidat. Voilà. Bien, je vais donner la parole à Hadia.

JUSTINE CHEW : Justine au micro. Sébastien Je vous demanderai que lorsque l'on parle, lorsqu'on parlera des entités éligibles, vous présentiez votre préoccupation.

SEBASTIEN BACHOLLET : Sébastien au micro. Oui, je voulais dire aussi, quand on parle de frauder dans le système, d'utiliser le système de manière malveillante, les organisations ne voulaient pas que les organisations les plus pauvres puissent frauder, puissent utiliser le système de manière malveillante. C'était ça l'origine.

HADIA ELMINIAWI :

Hadia au micro. Merci. Alors je dirais que le point 4 était la finance, la stabilité financière, la capacité à payer, les frais de dossier pour la demande de candidature sans que ce soit trop compliqué. Alors au niveau de la stabilité par rapport à l'opération du TLD en lui-même, la stabilité financière qui est requise. Où est-ce que vous allez considérer cet aspect là?

JUSTINE CHEW :

Justine au micro. Est-ce qu'on peut regarder la question? Est-ce qu'on pourra répondre à cette question quand on atteindra la diapositive qui correspond à cette partie du problème? Merci. Diapositive. Alors voilà justement la section 2, ce qui concerne la section 2... Est-ce que vous voyez dans le texte en bleu? Est-ce que notre petite équipe a pu soulever et qui nous paraissait important? Donc 2.1, la reconnaissance du soutien et en tant que tel, deux points de phase un.

Section 2.2. Phase un. Donc est-ce que lorsque l'on ne passe pas la phase un, le candidat ne pourra pas soumettre une nouvelle demande de candidature pour le gTLD? Donc c'est un petit peu ce dont nous parlions tout à l'heure. Il faut pouvoir passer la première étape, la phase un de manière satisfaisante. Donc la candidature de gTLD avec les diligences et les vérifications de diligence raisonnable. Mais ce que nous ne savons pas, c'est si la phase un pour l'ASP – programme de soutien au candidat – contient cette vérification ou s'il faut passer à une autre étape. Donc c'est quelque chose qu'il faut ici préciser. Tijani, allez-y.

TIJANI BEN JEMAA : Tijani au micro. Ça ne peut pas être la même chose puisqu'il n'y a pas d'évaluation de la stabilité financière pour la chaîne. Donc une des choses ici, ça ne correspond pas vraiment au programme des nouveaux gTLD.

JUSTINE CHEW : Oui. Mais je parle... Justine au micro. Je parle de la phase un, la diligence raisonnable. Il n'y a pas d'aspect financier ici dans la première série de candidature. Vous pouvez me corriger si je me trompe. Vous allez... Bien, alors est-ce que quelqu'un souhaite ajouter quelque chose ici? Est-ce que vous n'êtes pas d'accord avec cet aspect?

Nous voulons poser la question concernant l'IRT. Si le candidat a été qualifié, a passé déjà la partie, la première phase et la partie de la diligence raisonnable lorsqu'il va faire sa candidature pour la chaîne, est-ce qu'il faudra faire ces vérifications à nouveau? Si c'est la même chose, on fera ces vérifications à deux reprises, ce qui n'est pas très logique. Bien, continuons à avancer.

Donc, la section 2.2, la phase deux maintenant besoins financiers, sécurité ou stabilité financière. Cheryl? Je vais vous demander d'en parler. Je pense qu'ici il y avait une question de rédaction. Est-ce que vous pensez que la rédaction en anglais est suffisamment claire? Cheryl, est-ce que vous voulez prendre la parole? Est-ce que vous êtes là? Bien. Apparemment, elle a été déconnectée.

MICHELLE DESMYTER : Michelle au micro Non, elle est là.

JUSTINE CHEW : Justine au micro. Bien. Alors. Hadia va répondre à cette question. Allez-y, Hadia.

HADIA ELMINIAWI : Hadia Elminiawi au micro. Je voudrais préciser ici en ce qui concerne la section 2.2, est-ce que cela veut dire qu'un candidat peut soumettre une demande de candidature pour un gTLD? Je dirais que pourquoi le candidat va soumettre cela si le processus est le même, la réponse aussi. Dans le premier cas, si le candidat passe la phase un et se présente à nouveau et doit passer par une vérification de diligence raisonnable à ce moment-là, si la réponse est non, la partie concernant 2.2 phase deux et la réponse ici à ce point-là serait non à mon avis.

JUSTINE CHEW : Justine au micro. Merci beaucoup. Merci Hadia.

CHERYL LANGDON-ORR : Marita.

MARITA MOLL : Marita Moll au micro. Oui, je pense que c'est un point très important. Il nous faut savoir s'il y a une procédure qui est la même dans le cadre de l'ASP et de la candidature générale. Alors la préoccupation de Sébastien a été exprimée. Il y a une différence, il faut voir où elle est. Ce serait intéressant de le voir dans le système et voir si un système est plus simple que l'autre et si l'objectif est... Il faudrait que ce soit les

mêmes choses. Si ce n'est pas la même chose, il faudrait voir quelles sont les différences.

JUSTINE CHEW : Justine au micro. Merci beaucoup, Marita.

CHERYL LANGDON-ORR : Cheryl Langdon-Orr au micro. Oui, je vois que tout le monde hoche la tête. Jonathan, allez-y.

JONATHAN ZUCK : Jonathan au micro. Je dirais que ce n'est pas vraiment ma spécialité ici, mais ici, on a une situation dans laquelle c'est un peu la même chose. Les gens qui s'imaginent gérer un domaine de premier niveau vont se retrouver dans une situation compliquée au niveau financier, avec le coût d'une candidature à assumer. Il y a beaucoup d'autres choses à faire pour que ça fonctionne. Donc c'est pour ça qu'on parle de soutien ici. Alors je trouve que c'est un petit peu, finalement la même chose, c'est la façon dont cela est rédigé. On dirait que l'on va souffrir de difficultés financières et peut-être cette somme dans certaines régions, ça peut être quelque chose de très élevé et qui fait que les gens y pensent à deux fois. Donc il y a des organisations qui doivent faire certains choix. Il y a des compagnies, par exemple, qui pour lesquelles ils n'ont pas le choix. Il y a beaucoup de candidats dont nous parlons ici qui vont dire : Ok, on va faire ça ou on va investir dans un autre secteur. C'est un choix qu'ils vont devoir faire, un choix. Je pense que c'est différent que ce dont on parlait tout à l'heure, c'est-à-dire avoir des

problèmes financiers graves. Sinon, vous n'allez pas gérer un TLD si vous avez de graves difficultés financières de ce type.

CHERYL LANGDON-ORR : Cheryl Langdon-Orr, nous avons Cherie maintenant. Allez-y, Cherie.

CHERIE LAGAKALI : Merci Cheryl. Bonjour, bonsoir à tous. Merci de nous permettre de participer au travail de cette équipe de révision du manuel du candidat, manuel de candidature. Dans mon cas, je dirais que le manuel de candidature va être quelque chose qui doit être compris par les candidats le plus simple possible et la différence entre besoins financiers et stabilité financière. Et peut être c'est quelque chose de difficile à comprendre. Donc, comment est-ce qu'on peut répondre à certaines exigences? Critère A, critère B, ce type de choses, je crois que c'est un peu compliqué.

Il devrait y avoir une manière plus simple d'exprimer tout cela pour que ce soit plus facile à comprendre pour les utilisateurs.

CHERYL LANGDON-ORR : Cheryl Langdon-Orr. D'accord.

JUSTINE CHEW : Justine. Est-ce que vous êtes d'accord? Est-ce que ce sont des points que nous devons aussi soulever ici aujourd'hui ou débattre? Pas d'objection. Prochaine diapositive.

JONATHAN ZUCK : [inaudible]

JUSTINE CHEW : Justine au micro. Pour une question de temps, je dirais que si vous voulez qu'on fasse un petit sondage de la salle, je vous propose de mettre des coches vertes sur zoom. Nous, on va voir s'il y a des objections.

CHERYL LANGDON-ORR : Cheryl Langdon-Orr au micro. Je dirais que ce que nous pouvons faire... Jonathan, pour vous rassurer, lors de la réunion du CPWG, on fera un sondage en fonction de ce qui a été dit ici, de ces choses que nous allons discuter.

JUSTINE CHEW : Justine au micro. C'est la première fois qu'on discute de cette version du guide, donc il nous faut collecter les commentaires. Ça passera ensuite au CPWG bien sûr. Bien, je pense qu'on va pouvoir laisser de côté cette diapositive et passer à la suivante.

Donc, la section trois, le programme, le calendrier du programme. Je vous ai dit qu'on avait deux calendriers séparés et ICANN org a essayé de s'engager à 12 à 16 semaines pour l'évaluation des candidatures présentées. Après, qui se présente pour une demande dans le cadre de l'ASP?

Le premier commentaire que l'on avait dans la version préliminaire, il était dit que l'évaluation de la phase un et de la phase deux avec 12 à 14 semaines pour cette évaluation des candidats. Je vais maintenant vous demander de me dire si c'est assez clair ou on va demander à Mabda de nous le dire, s'il pense qu'il faut éclaircir un petit peu ce point-là.

MABDA FAJRILLA SIDIQ : Mabda au micro. Je dirais que j'ai remarqué... Que ça pourrait prendre jusqu'à seize semaines pour l'évaluation. Mais que se passe-t-il si le candidat ne passe pas la première phase? Est-ce que l'on... Est-ce qu'il va recevoir une réponse de l'ICANN? Et puis, pour une question de transparence, ce serait bien qu'il y ait davantage de clarté parce que 12 à 16 semaines, c'est beaucoup de temps pour une évaluation. Est-ce qu'il y aura une évaluation en présentiel aussi dans cette phase?

JUSTINE CHEW : Justine au micro. Est-ce qu'il y a des commentaires? Pas d'objection? Bien, on avance alors. En ce qui concerne le paiement de la caution à ICANN dans les 90 jours, si vous avez qualifié, vous avez été qualifié pour l'ASP. De façon à confirmer votre éligibilité pour avoir cette réduction, ce rabais dans les coûts de dossier. Eduardo en a parlé et Samik aussi. Samik est préoccupé par ce délai de 90 jours. Du point de vue de Samik du Népal. Samik dit que dans certains pays comme le Népal par exemple, ça va être très difficile et très long de réaliser le transfert dans les 90 jours, c'est-à-dire le virement d'argent dans les 90 jours, surtout quand il s'agit de faire un virement aux États-Unis. Donc on pourrait demander de prolonger cette période de temps de 90 jours à plus.

Eduardo, je vois que vous allez quitter la salle. Est-ce que vous voulez aborder ce point-là des 90 jours?

EDUARDO DIAZ : Eduardo. Je m’excuse. Je parle avec quelqu'un d'autre. Est-ce que vous pouvez me répéter la question?

JUSTINE CHEW : Justine au micro. Eduardo, vous aviez un commentaire à ce propos?

EDUARDO DIAZ : Eduardo au micro. La question que j'ai ne porte pas sur le temps.

JUSTINE CHEW : Alors, Justine au micro. Est-ce que quelqu'un d'autre a une préoccupation concernant ce délai de 90 jours ou concernant ce processus?

JONATHAN ZUCK : Jonathan au micro. Au début, vous avez dit qu'il s'agissait de deux processus séparés. Alors je me demande 90 jours, dans le cadre de ce processus par rapport au processus de candidature, il faut le faire avec combien de temps d'avance?

JUSTINE CHEW : Justine au micro. Tout dépend de la vitesse à laquelle on va faire une demande pour l'ASP. Vous avez une fenêtre de douze mois pour le faire.

Vous pouvez le faire un peu avant, vous pouvez le faire avant la série de candidature. Vous avez donc une période de douze mois et ensuite vous avez six mois pendant lesquels cette fenêtre de demande est ouverte.

JIM PRENDERGAST :

Oui, Jim au micro. Je voulais ajouter qu'il ne va pas y avoir des sources illimitées de fonds. Donc il faut le dire à la communauté. Plus tôt vous présentez votre candidature, mieux c'est et plus vous pourrez profiter des fonds qui existent parce qu'on ne sait pas très bien quel est le montant, mais ce sont des montants qui ne sont pas, qui ont une limite.

JUSTINE CHEW :

Justine au micro. Plus tôt on saura si on a droit à cette ASP, mieux c'est parce qu'ensuite il faut mettre en place la chaîne, etc. Donc il faut encourager les candidats à se présenter de bonne heure.

SEBASTIEN BACHOLLET :

Comme on l'a dit, premier arrivé, premier servi. C'est un peu bizarre pour moi. Mais c'est comme ça, j' imagine. Pour ce qui est du délai, 90 jours après le 1^{er} janvier 2006 et pas au moment de la candidature. Dernière question. Est-ce qu'il est possible d'avoir de l'argent en banque, de l'argent disponible? Ce n'est pas comme envoyer de l'argent directement à l'ICANN.

CHERYL LANGDON-ORR : Très bien. On va prendre note de l'idée de la lettre de crédit. Une lettre de crédit, ça pourrait être utile dans ce cas-ci. J'ai Amrita, Hadia, Marita et Avri. Voilà la liste des intervenants. Allez-y rapidement.

AMRITA CHOUDHURY : Très bien. Amrita au micro. Je réponds à Justine. Je suis d'accord, il y a beaucoup de pays où le transfert d'argent est lent. C'est là qu'on peut avoir des exceptions. C'est ça qu'on pourrait étudier au cas par cas. Et il n'y en aura pas beaucoup parce que la quantité est énorme. Donc nous pourrions regarder ça au cas par cas si on voulait prolonger les 90 jours.

Ensuite, vous savez, s'il y a une... X qui fait sa demande avec un certain montant d'argent en banque, on peut faire bouger cet argent après un mois ou deux et l'enlever ou le déplacer du compte. Qu'est-ce qu'on fait à ce moment-là? Oui, si c'est un entiercement ou une garantie bancaire, ça ça va, c'est logique, mais il y a encore un risque de fraude.

CHERYL LANGDON-ORR : Merci.

HADIA ELMINIAWI : Hadia au micro. Selon les commentaires de Jim, s'il n'y a plus d'argent, le candidat qui fait sa demande après l'épuisement des fonds n'aura aucune chance. Donc le délai de douze mois... Ce ne sera peut-être pas douze mois, ce sera peut-être six mois. Finalement, on ne sait pas trop. Il faudra aussi en parler dans le guide des candidats. Les candidats doivent savoir que, oui, c'est un délai de douze mois si l'argent est là.

CHERYL LANGDON-ORR : Oui, très bien. Marita et ensuite, Avri.

MARITA MOLL : Merci Marita au micro. Je suis d'accord. Il faut être extrêmement clair. Nous obéissons au premier arrivé, premier servi. Mais je me demande qu'en est-il si on est un peu à mi-chemin? Et puis tout d'un coup, il n'y a plus d'argent. C'est peut-être peu probable, mais quand même.

CHERYL LANGDON-ORR : C'est une question valable. Merci Marita. On en a parlé, il y a plusieurs dépendances comme vous le savez. On en a parlé au début. On a le code couleur avec des passages en différentes couleurs dans le cours, dans le guide. Donc faites bien attention à ce que nous disons ici pour avoir tous les détails les plus récents sur le guide financier. Très bien, merci.

AVRI DORIA : Je suis de près cette histoire d'hier et il y a quelque chose qui m'est venu en tête pendant la conversation aujourd'hui, c'est qu'en fait, en disant ça, les gens qui sont les plus riches au début de la procédure de candidature ont plus de chance d'avoir un soutien pour leur candidature parce que vous n'allez pas faire la demande à moins que vous ne pensiez pouvoir déposer cette caution à temps. Donc pour effacer cet avantage possible, on peut peut-être choisir le premier arrivé, premier servi, même si ce n'est pas parfait non plus. On pourrait dire que toutes les cautions doivent être payées, par exemple à la fin de la période de soutien au candidat, plutôt que de dire sous 90 jours. Cela

pourrait aussi alléger un peu le fardeau des 90 jours, faire baisser la pression. C'est comme ça que les gens peuvent temporiser et avoir le temps nécessaire pour trouver l'argent jusqu'à la fin des 90 jours.

CHERYL LANGDON-ORR : Très bien. C'est une bonne idée que Sébastien aussi a évoqué. Merci. On en prend note. Passons à la prochaine partie.

JUSTINE CHEW : Justine au micro. Très bien, Je vais m'autoriser à passer à la prochaine page. Je ne sais pas s'il est nécessaire d'expliquer tous les scénarios possibles de prolongation. Il est possible de repousser le délai de paiement, ce qui rendrait cette discussion moins à propos. Pour ce qui est du remboursement, on en parlait dans le guide justement. Il faut que cela soit très bien expliqué parce qu'il y a une partie du guide pour le grand public qui porte sur les délais et le remboursement. Donc il faut en parler soit dans le guide, soit dans ce guide-ci, soit dans l'autre.

Je rends la parole à Cherie qui avait aussi quelque chose à dire sur le point 6.

CHERIE LAGAKALI : Merci Justine. Les mots clés devraient être en gras et en italique ici selon moi et les décharges de responsabilité aussi devraient être claires. Par exemple, l'impossibilité et l'interdiction même de représenter une candidature pour la même série de demandes de soutien.

JUSTINE CHEW :

Oui, très bien, merci. Juste pour préciser, je crois que dans la version provisoire du guide, ça dit que si vous présentez une demande de soutien et que vous ne remplissez pas les critères, vous pouvez représenter une demande. Donc l'interdiction, c'est pour cette série-ci, pas la prochaine. Ce n'est pas une interdiction permanente. On l'a dit tout à l'heure, ça aurait très bien. Prochaines pages, s'il vous plaît. Très bien.

Voici la diapo sur les frais d'évaluation de candidature aussi. Donc, les candidats remplissant les critères peuvent s'attendre à certains avantages, comme la réduction des frais d'évaluation. C'est différent. Les frais de dossier, c'est les frais de base et ensuite il y a d'autres frais d'évaluation supplémentaires qui dépendent de votre niveau de besoin. Mais l'organisation ICANN nous a dit que cette réduction s'applique aux frais de candidature et ensuite, si vous y avez droit, vous avez droit en second lieu à d'autres réductions également. Un crédit d'appel d'offres.

Donc je pense que cela est complet. Est-ce que vous avez autre chose à dire là-dessus?

CHERYL LANGDON-ORR :

Cheryl au micro. Oui, pour vous aider à vous décider. Cheryl Langdon-Orr. Je ne m'excuse pas de m'appeler comme ça. J'ai juste dit que je m'excusais de ne pas avoir précisé mon nom. Alors, 75 % des frais, c'est ce qu'on avait proposé la dernière fois. Ici, 95 %. 85 %, c'est différent, certes. Mais le minimum, il est plus bas aussi. 50 %. C'est très important. C'est d'une importance suprême, le 50 %. C'est là qu'il est un tant soit

peu possible d'atténuer les attentes. Les ressources seront limitées, comme Jim l'a dit. On met de côté l'argent, ensuite on utilise et parfois cet argent peut se tarir. Mais ce serait absolument caricatural de dire que le montant reçu par les candidats était si mince parce qu'on l'a tellement réparti en 1000 morceaux plutôt que de séparer le gâteau en neuf ou dix parts, tout simplement en donnant de vraies aides et de vrais bénéfices aux candidats. Donc ce minimum de 50 % est très important. C'est un seuil très important. Ce seuil veut dire que toute entité qui souhaite devenir un candidat soutenu sait que c'est le minimum qui, en cas de réussite, qu'ils recevront.

Selon la quantité des ressources, comme nous l'avons dit. Si on a 10 000 000, et bien nous devrions pouvoir dire : D'accord, nous pouvons accepter tant de candidats. C'est là qu'on peut moduler les attentes et les modérer et dire : D'accord, nous avons trois quarts des candidats et on peut expliquer aux gens que s'ils retardent leur candidature, s'ils repoussent, leurs chances sont réduites. Leurs chances d'être envisagées sont réduites. Là, on pourrait avoir peut-être quelque chose comme une liste d'attente. Donc ce seuil de 50 % est d'une importance capitale ici, et le crédit d'appel d'offres, le crédit aussi est très important.

HADIA ELMINIAWI :

Hadia au micro. Merci. Je pense que préciser le montant de réduction avant d'ouvrir la période de candidature, c'est très important. Parce que si nous ne savons pas et que nous ouvrons des candidatures et ensuite il y a un premier service, premier arrivé, premier servi. Eh bien, quand est-ce qu'on s'arrête? Quand est-ce qu'on dit : ça suffit? Donc

c'est important de préciser le maximum avant le début des candidatures.

CHERYL LANGDON-ORR : Tijani. Désolé. Tijani à vous.

TIJANI BEN JEMAA : Tijani au micro. Merci. Écoutez, Cheryl, ce que je crains, c'est que nous ne savons pas encore quels seront ces frais de candidature. La dernière fois, c'était 185, vous vous souvenez bien. Cette fois-ci, ce sera peut-être plus élevé et d'ailleurs, j'en suis sûr. Donc, si vous limitez ça à 50 %, eh bien vous n'aurez pas la diversité recherchée ici pour cette série. Je vous rappelle que c'est une série moyenne. D'ailleurs, la dernière fois, on a échoué sur 100 % des candidats. Donc si vous voulez une diversité, dans cette industrie, il y aura des gens qui ne seront pas capables de payer 50 %. Nous n'aurons pas la diversité nécessaire si on limite ça à 50 %. Merci.

CHERYL LANGDON-ORR : Cheryl au micro. Très bien. Tijani. Nous prenons note de cette préoccupation. Mais ce qu'il faut savoir aussi et garder à l'esprit, c'est que c'est ça que le processus a intégré en détail dans le raisonnement. Et cette fois-ci, la différence par rapport à la dernière fois, c'est qu'on a un plan de communication beaucoup mieux planifié et pour réduire cette préoccupation, il faut veiller à ce que les besoins les plus criants fassent l'objet des communications les plus énergiques. Et c'est justement le rôle de nos structures At-Large, nos communautés At-

Large et nos RALO, bien entendu. Ces groupes, s'ils travaillent près d'un groupe défavorisé ou d'un groupe démuné qui a besoin clairement de soutien financier, et bien c'est là qu'il faut faire une communication efficace et totale. Le temps est un autre facteur important ici. Sachez que, avant que tout se mette en branle, il faut connaître la quantité et la disponibilité de ressources. Comme ça, on a toutes les informations et toutes les cartes en main. À vous, patronne. Non, non, ce n'est pas moi la patronne, j'ai Jim et ensuite Shah.

JIM PRENDERGAST : Jim au micro. Oui. Vous vous souvenez de cette évaluation de conception originale? On avait spéculé que le nouveau montant serait environ 240 000. Les frais de candidature, ça c'est approximatif. C'est ce qu'on sait, ce qu'on prévoit en quelque...

CHERYL LANGDON-ORR : En quelques mots, Shah et ensuite, Claire. Vraiment très rapidement.

SHAH RAHMAN : Shah au micro. Oui, au sujet des pays en développement, seuil 50 % maximum 85 %. On part de là. Est-ce qu'on en sait un peu plus pour ce qui est de la diligence raisonnable? Les candidats peuvent-ils s'attendre à un peu plus d'aide pour naviguer le système?

JUSTINE CHEW : Justine au micro. Nous la communauté, nous luttons pour les 50 %. Moi, je peux vous dire qu'ils vont essayer de s'engager à un plafond de 85 %,

mais il n'y avait pas de seuil. Nous avons dit que nous voulions un minimum et le groupe a décidé que 50 % serait juste. Donc ça marche comme suit. Vous avez un délai de douze mois pour vous présenter et s'il y a beaucoup de gens qui se présentent, qui remplissent les critères et les fonds se tarissent pour 50 % et le programme est coupé et ils ne vont plus du tout accepter de demandes. S'il y a des excédents de financement, il y a des gens qui ne remplissent pas les critères, eh bien, c'est là qu'on remonte à 85 %. C'est pour ça que le minimum est très important pour nous.

CHERYL LANGDON-ORR : Cheryl au micro. Oui, Claire.

CLAIRE CRAIG : Claire au micro. Oui, Claire. Je ne sais pas s'il me manque quelque chose. Mais je croyais qu'on s'inquiétait des 2 500 \$ sous 90 jours. Qu'en est-il si les personnes ne peuvent pas se permettre ce chiffre-là? Et bien les chiffres que Tijani vient d'énumérer, c'est beaucoup plus élevé. Combien de temps est-ce qu'on a pour payer tout ça? Si 2 500 \$, c'est difficile et bien, qu'en est-il d'un paiement de 240 000 \$? Est-ce qu'on y pense à ça?

JUSTINE CHEW : Justine au micro. Merci beaucoup. Nous ne manquerons pas d'en parler dans le contexte de la candidature pour la série principale. Très bien. Je pense que c'est tout le temps que nous avons. Malheureusement, on n'est pas arrivé au cœur de notre conversation, donc il va falloir venir

au deuxième épisode de notre série. Merci beaucoup pour votre présentation, pour votre présence. Merci aux interprètes et merci à ma petite équipe pour le travail. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Justine. Olivier Crépin-Leblond au micro. Oui, je suis à Londres. Nous sommes toujours là pour ce qui est du groupe de travail de politique consolidé. Le prochain rendez-vous, c'est le 13 mars à 15 h, à 14 h, heure universelle de Greenwich. Au départ, nous n'étions pas censés discuter là-dessus ici. Mais la discussion est si riche et nous avons tellement de commentaires à produire. Et bien nous allons nous rencontrer. Il n'y aura pas d'interprétation, malheureusement, ce sera une réunion unilingue. Mais nous serons tous là et j'espère que vous serez là également, tous ceux qui sont dans la salle et tous ceux qui sont avec nous en ligne. Hadia, est-ce qu'il y a autre chose aussi?

HADIA ELMINIAWI : Non, de mon côté. Merci beaucoup. Hadia au micro. Non. Merci beaucoup. Merci, Cheryl et Justine. En effet, il y a beaucoup de choses à dire aujourd'hui. Seulement, écoutez, nous avons déjà couvert au moins deux gros points de l'ordre du jour.

CHERYL LANGDON-ORR : Merci aux interprètes, merci à tous. Merci. Nous sommes tous une grande équipe. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]